

Comité Central Hygiène et Sécurité (CCHS) du 7 avril 2006: Compte rendu des représentants CGT-INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 24/04/2006, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Ouverture de la séance par M. Michel EDDI (Directeur Général Délégué de l'INRA) qui rappelle l'ordre du jour et demande si les délégués du personnel ont des questions diverses.

- Pour la CGT : Quel est le délai maximal pour la tenue d'un CHS extraordinaire sur demande des délégués du personnel ?
- Pour la CFDT : Demande d'information sur l'augmentation apparente des accidents du travail entre 2004 et 2005.
- Proposition d'avis commun des délégués CFDT/CGT sur les conditions de travail induites par « S2I finances ».

Après approbation à l'unanimité du procès verbal du CCHS du 09/12/2005, le point « S2I finances » ayant un caractère exceptionnel est traité immédiatement.

« S2I Finances »

Les délégués du personnel justifient leur demande du fait des problèmes rencontrés par les utilisateurs de S2I Finances : longueur des connections, lourdeur et multiplication des écrans de saisie, directives d'utilisation insuffisantes, charge de travail supplémentaire... dégradant les conditions de travail. Ils proposent donc au vote la motion suivante :

« Le CCHS de l'INRA réuni le 7 avril 2006, exige un audit du nouveau système de gestion financière de l'INRA dénommé « S2I ».

Cet audit doit porter sur l'ensemble du produit logiciel (interface, ergonomie et fonctionnalités) ainsi que sur les conditions de travail des agents utilisant cet outil (charge de travail supplémentaire, pression des DU, des agents, des fournisseurs ...).

Cet audit relevant de l'article 51 du décret 82-453 article R 23-640 du code du travail, doit être immédiatement réalisé par un organisme compétent tel que l'INRS ou l'INRIA »

M. EDDI oppose alors aux délégués du personnel un argumentaire enflammé, insistant sur les points suivants :

Un audit est impossible dans l'état actuel du déploiement.

Il est irresponsable de mettre au vote cet avis qui selon lui déprécierait le travail fourni par les collègues de la cellule S2I et ne donnerait plus aucun crédit aux débats en CCHS.

Si l'avis est voté, il ne sera pas appliqué (!).

La mise en production du système serait terminée pour mai de l'année en cours.

Cette diatribe laissant les délégués du personnel sans voix, l'avis est mis au vote :

Contre : 5 (administration)

Pour : 4 (CGT et CFDT)

Abstention : 2 (CFTC)

L'avis est donc rejeté.